



Vies saines. Résultats mesurables



APPEL D'OFFRES POUR L'IMPRESSION DES AFFICHES A KINSHASA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de ses activités de prévention de VIH en RDC, l'Association de Santé Familiale, en sigle ASF, lance le présent Appel d'offres restreint (ADO) local pour l'Impression des affiches.

La soumission consiste à faire la meilleure proposition de rapport qualité/prix pour les services proposés et adaptée aux conditions exigées par ASF conformément aux spécifications techniques précisées dans les termes de référence.

Toutes les sociétés professionnelles qui répondent aux critères développés dans les termes de référence ci-dessous sont invités à soumissionner.

Conformément à ses activités, le soumissionnaire peut présenter une offre pour tout ou partie des affiches. ASF se réserve de traiter les offres au cas par cas, affiches par affiches, et en fonction de ses appréciations, elle peut retenir un ou plusieurs fournisseurs pour la fourniture de ces affiches.

Date limite de dépôt des soumissions

Les offres devront être obligatoirement déposées à la Réception de l'ASF, 4630 Avenue de la Science, Immeuble USCT, Kinshasa Gombe.

Les soumissions par courrier électronique ne seront pas prises en considérations.

La date limite de dépôt est fixée au 04 /07/2012, à 16h00.

Les offres sous plis fermés seront ouvertes et lues à l'interne au bureau de l'ASF à Kinshasa, le 05/07/2012 à 10 H00, par une commission interne.

Correspondances et clarifications

Pour toutes questions ayant trait au présent appel d'offres, veuillez adresser vos correspondances, par courrier ou e-mail à ASF, à l'attention du Directeur des Operations, de l'ASF.

E-mail: mpoubelle@psicongo.org

Présentation des offres

Les dossiers des soumissionnaires doivent être composés d'une offre ADMINISTRATIVE TECHNIQUE et d'une offre FINANCIERE.

L'offre administrative et technique, d'une part et l'offre financière, d'autre part, doivent être présentées dans **deux enveloppes séparées** comportant clairement la mention suivante "Offre administrative

technique” et “Offre financière” avec la référence « **ADO-4004/VIH/AFFICHES/ASF- 2012** » et doivent être clairement détaillées.

L’enveloppe « Offre administrative et technique » doit comprendre, sans s’y limiter, les éléments suivants :

- Les documents attestant que le soumissionnaire peut exercer dans le domaine sollicité (Registre du commerce, Identification Nationale et autorisation des autorités compétentes, etc.)
- Le numéro d’impôt
- Une attestation valide du régime fiscal de la société (DGE, DGI, etc.)
- Les coordonnées Bancaires au nom de la société
- Les références du soumissionnaire pour trois marchés similaires

Des photocopies de ces pièces doivent être soumises mais les originaux seront sollicités au moment de l’attribution de ce marché. Ces pièces doivent être valables pour l’année 2011.

L’enveloppe « Offre financière » doit comprendre et suivre, sans s’y limiter, les points ci-après:

- Une offre financière proprement dite (suivant modèle bordereau de prix) avec les montants hors taxes, ASF étant exonérée de taxe sur la valeur ajoutée ;
- Les prix seront fermes, non révisables et sans réserve aucune. Le soumissionnaire devra accepter le paiement par virement bancaire au compte de l’entreprise.
- Les offres seront rédigées en français. Elles devront être chiffrées en Dollars Américain (USD).

Les offres, y compris leurs prix et qualité, doivent rester valides pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres insérées dans les termes de référence.

Aucune information permettant d’identifier le soumissionnaire ne devra figurer sur l’enveloppe extérieure.

Comparaison des offres :

ASF se réserve le droit de mener une vérification des capacités réelles du soumissionnaire après l’évaluation de sa soumission.

Adjudication

L’évaluation des offres administrative et technique et des offres financières sera effectuée en interne par un Comité d’Evaluation Interne des Offres. Les critères d’évaluations retenus sont présentés dans les termes de référence ci-joint. ASF aura l’occasion de revoir les dossiers de soumissions en intégralité.

La passation de marché se fera par Contrats qui vont préciser les termes et conditions d’achats.

Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans appel ni recours.

ASF se réserve le droit d’accepter ou d’isoler toute offre, et d’annuler l’Appel d’Offre avant la sélection.

ASF retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

Les soumissionnaires doivent faire une offre équitable et avantageuse (Rapport qualité/prix raisonnable).

Conformité avec les textes légaux

Au cours de l’exécution des obligations stipulées dans le cadre du présent Appel, le soumissionnaire devra s’assurer qu’il respecte toutes les lois en vigueur (y compris, sans y être limité, tous statuts, décrets, ordonnances, notes administratives, règlements, régulations et autres directives, règles et instructions ayant des effets légaux obligatoires), et sera seul responsable pour tous les coûts, risques et retards engendrés par leur exécution ou leur manquement.

Le fait de soumissionner à cet « Appel d'Offres » engage le soumissionnaire à respecter et à accepter les termes de ce document de soumission.

Autres dispositions

Toute manœuvre frauduleuse d'un soumissionnaire (tentative de corruption, versement de commissions, etc.) envers un employé de l'ASF entraînera automatiquement l'élimination du soumissionnaire, ou l'annulation du contrat, et conduira à sa radiation dans la liste des fournisseurs pré qualifiés de l'Association.

EVALUATION DES OFFRES ET CHOIX DE(S) ADJUDICATAIRES

Contrôle Préliminaire :

ASF vérifiera si les Offres sont complètes, et si tous les documents ont été signés. En général, l'ASF vérifiera si les offres sont conformes quant au fond et aux prescriptions d'Appel d'Offres.

Une Offre sera dite conforme si elle répond à tous les termes et conditions des documents d'Appel d'Offres sans déviation. Si une Offre n'est pas conforme au dossier d'Appel d'Offres elle sera rejetée par ASF.

ASF vérifiera si les offres sont complètes, si elles ne contiennent pas d'erreur de calcul et si tous les documents ont été signés par les personnes habilitées. En général, l'ASF vérifiera si les offres respectent l'ordre défini dans le dossier d'Appel d'Offres.

Si une offre contient des erreurs arithmétiques, celles-ci seront traitées comme suit : une erreur provenant de la multiplication du prix unitaire par la quantité pour obtenir le prix total, le prix unitaire sera maintenu.

Les offres prises en considération pour le présent appel d'offres doivent être reçues au siège de l'ASF.

Evaluation et Comparaison des Offres :

Après le contrôle préliminaire, une Commission interne sera constituée et chargée d'évaluer les propositions techniques des soumissionnaires retenues. ASF tiendra compte lors de cette évaluation des facteurs suivants que doivent préciser les Offres :

1. Des conditions et les délais de livraisons proposés par le soumissionnaire.
2. La conformité des produits par rapports aux spécifications techniques développées.

Après évaluation des offres techniques, un classement des soumissionnaires probants sera dressé par ordre de préférence et les non acceptables éliminés de la prochaine étape. Il sera alors procédé à l'ouverture des propositions financières et l'offre qui présentera le meilleur ratio technique/ financière sera retenue.

ASF tiendra compte des facteurs ci-dessus pour évaluer :

1. **Le prix (70%)**
2. **Le délai de livraison (30%)**

Le calcul de pointage final sera effectué comme suit :

1. **ASF procédera de la façon suivante pour calculer le pointage total lié au prix :
Prix le plus bas x 70/ prix en considération.**
2. **ASF procédera de la façon suivante pour calculer le pointage total lié au délai d'exécution du marché : le délai le plus court x 30% / le délai en considération.**

Le pointage total d'une soumission à la deuxième étape : Pointage total lié au prix + le pointage lié au délai de livraison..

Attribution du Marché :

Avant que n'expire le délai de validité de l'offre, ASF notifié au soumissionnaire retenu par écrit, par courrier avec avis de réception ou par remise contre émargement ou par e-mail, que son offre a été acceptée.

Les soumissions doivent préciser que toutes les conditions figurant dans cet appel d'offres seront remplies. Les non-conformités, qualité et modalités contractuelles, ne seront pas acceptées.

Avant l'attribution du marché, ASF se réserve le droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire (bureaux, appareils, etc.) au préalable.

A tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, ASF se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par e-mail à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, ASF a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

Après dépouillement et évaluation par ASF, ASF décidera de l'attribution des marchés.

L'ASF, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de passer le marché à un ou plusieurs soumissionnaires.

L'ASF se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du (ou des) soumissionnaire(s) affecté(s) des raisons de sa décision.

L'ASF met en place une Commission d'Evaluation des Offres Internes pour l'adjudication finale de ce marché, et suivant le modèle de contrat en Annexe 1. Les offres reçues des soumissionnaires restent dans les dossiers de l'ASF.

Après évaluation et comparaison des offres selon les critères définis dans les termes de référence, ASF notifiera le ou les soumissionnaires retenu(s) par courrier avis de réception ou par remise contre émargements, que son (leurs) offre(s) a (ont) été acceptée(s).

Les soumissions doivent préciser que toutes les conditions figurant dans cet appel d'offres seront remplies. Les non-conformités en quantité, qualité et modalités contractuelles, ne seront pas acceptées.

Les offres qui proposent des calendriers de livraison différents seront prises en considération. Toutefois, ces offres feront l'objet d'une considération secondaire, en dépit des prix offerts égaux ou plus compétitifs que d'autres offres remplissant le calendrier de livraison prescrit.

ASF se réserve le droit d'inspecter l'existence physique, l'installation du soumissionnaire au préalable (avant l'attribution du marché), et à tout moment pendant l'exécution du contrat.

Après dépouillement et évaluation par ASF, un procès verbal comprenant un rapport détaillé de l'évaluation faite, la comparaison des offres ainsi qu'une proposition d'attribution motivée seront

rédigés. Il est prévu de conclure un contrat avec un ou plusieurs attributaires selon le modèle de contrat ci-joint.

TERMES DE REFERENCE

Les achats des affiches de cet appel d'offres seront exécutés **HORS TAXES** et le lieu de livraison est : **4630 Avenue de la Science, Immeuble USCT, Kinshasa Gombe.**

L'attribution de ce marché se fera par Contrat ferme et non révisable, les offres du soumissionnaire retenu étant considéré comme faisant partie des documents légaux d'engagement des deux parties ;

Les spécifications techniques des affiches présentées ci-après sont données à titre indicatifs comme ***configurations minimales requises***. ASF se réserve le droit d'apprécier les offres individuellement en fonction des matériels proposés et de ses besoins fonctionnels. Un soumissionnaire peut présenter plusieurs options qu'ASF étudiera à leurs justes valeurs.

A. Faites – nous une proposition des prix pour les affiches en Bâches avec une impression en quadrichromie.

Tranches des affiches en bâches	Prix unitaires des différents formats				
	3 m x 12 m	3 m x 4 m	3 m x 6 m	4 m x 9 m	4 m x 15 m
10 à 25					
25 à 50					
50 à 75					
75 à 100					
150 à 200					
200 à 250					
250 à 300					
300 à 350					

B. Faites – nous une proposition des prix pour les affiches en Vinyles avec une impression en quadrichromie.

Tranches des affiches en Vinyle	Prix unitaires des différents formats				
	3 m x 12 m	3 m x 4 m	3 m x 6 m	4 m x 9 m	4 m x 15 m
10 à 25					
25 à 50					
50 à 75					
75 à 100					
150 à 200					
200 à 250					
250 à 300					
300 à 350					